

# LE VICOMTOIS

BULLETIN MUNICIPAL

JUIN 2016

## Editorial.

Chacun l'aura évidemment remarqué: la mise en place de feux destinés à ralentir la vitesse et sécuriser la traversée de la route au niveau de l'école.. Cette installation s'est avérée nécessaire au vu du trafic et de la vitesse constatée à cet endroit et de l'inefficacité des mesures prises précédemment à savoir les plateaux ralentisseurs et la présence d'un agent pour réguler la circulation en particulier lors de la sortie de l'école et donc la traversée des enfants. Les feux mis en place sont dits feux « récompense », cela signifie qu'ils sont au rouge en permanence et se mettent au vert lorsqu'une voiture ou une moto arrive à la bonne vitesse à savoir « 30 Km/h et en dessous ». Les véhicules venant de la rue des Clos Châtelier et se dirigeant vers Pleudihen doivent s'avancer jusqu'au feu rouge pour obtenir le vert. De plus, le passage piéton, obtenu en appuyant sur un bouton, a été privilégié par rapport au flux automobile. Les enfants apprendront vite à s'en servir. Enfin, il est possible qu'il soit nécessaire de reprendre quelques temporisations pour améliorer le dispositif. L'usage nous le dira.

Ce bulletin vous présente les différents budgets ainsi que les comptes administratifs. Cette année encore, nous avons pu éviter une hausse de la fiscalité locale, malgré la baisse des dotations de l'Etat, (la conférence des Maires de France qui se tient actuellement à Paris doit d'ailleurs interpeler le Gouvernement sur ce problème) et compte tenu des excédents importants réalisés l'année 2015 (Cf. le compte administratif) et d'un retour conséquent de TVA sur les travaux effectués en 2013, en particulier à l'école Tiphaine Ragueneil. Nous présentons dans les pages suivantes les travaux envisagés en 2016.

Fleurissement: Nos agents ont pu conserver les géraniums de l'an dernier ainsi que faire du « bouturage », ce qui nous a permis d'éviter d'en acheter en grande quantité. Economie réalisée: 1 200 €. La même opération, conservation et bouturage, est en cours avec les chrysanthèmes de 2014. Normalement, nous n'aurons pas à en acheter d'autres en 2016. Economie du même ordre que pour les géraniums. Quand on n'a pas trop d'argent et qu'il nous faut gérer au plus juste ... Merci à nos agents.

A l'instar de ce qui se fait dans d'autres communes, nous allons expérimenter le dispositif « Argent de poche » à l'intention des jeunes de 16-18 ans. Ce dispositif est présenté dans ce bulletin.

En 2015, Monsieur Jean Claude Trichet était intervenu auprès de la Fondation de France pour nous octroyer 15 000 € de subvention pour continuer la restauration du moulin du Prat. Cette somme a été utilisée pour étanchéifier la digue côté étang, en utilisant les compétences du Sivom, à améliorer les circuits électriques et faire fabriquer un blutoir traditionnel qui fonctionne actuellement à l'intérieur du moulin. Cette année, Mr Trichet nous a fait obtenir de la même fondation la somme de 5 000 € qui va servir à réparer la digue côté Rance. Nous l'avons évidemment vivement remercié pour son intervention et l'avons invité à visiter le moulin. Pour l'avoir rencontré lors d'une conférence qu'il faisait à St Servan dernièrement, il m'a promis de venir chez nous au mois d'août prochain. Nous serons heureux de l'accueillir.

Le Maire

## COMPTES RENDUS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

### Conseil du Lundi 11 Janvier

Le Conseil autorise le Maire à signer l'acte authentique concernant l'achat des terrains propriétés de M.et Mme ARIBART, soit 13 529 m2 à 110 000 €. Le Conseil s'engage à verser l'indemnité d'éviction de 15 164 €. L'acte a été signé le 29 janvier 2016.

### Conseil du Vendredi 26 février

Le compte administratif du budget Commune 2015 est approuvé, en accord avec le compte de gestion de la Trésorière Municipale:

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISE	REALISE
<b>DEPENSES</b>	210 983,34 €	7 057,75 €	646 089,52 €
<b>RECETTES</b>	116 847,41 €	5 044,67 €	753 340,65 €
<b>RESULTAT 2014</b>	58 508,99 €		91 220,14 €
<b>RESULTAT</b>	<b>- 35 626,94 €</b>	<b>- 2 013,08 €</b>	<b>198 471,27 €</b>
	<b>BESOIN DE FINANCEMENT :</b>		
	<b>37 640,02 €</b>		

Le compte administratif du budget annexe du Port 2015 est approuvé, en accord avec le compte de gestion de la Trésorière Municipale :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISE	REALISE
<b>DEPENSES</b>	56 280,47 €	-	184 854,47 €
<b>RECETTES</b>	31 243,27 €	-	191 260,71 €
<b>RESULTAT 2014</b>	11 864,48 €		15 187,76 €
<b>RESULTAT</b>	<b>- 13 172,72 €</b>	<b>-</b>	<b>21 594,00 €</b>

Le compte administratif du budget annexe du Lotissement 2015 est approuvé, en accord avec le compte de gestion de la Trésorière Municipale :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISE	REALISE
<b>DEPENSES</b>	53 868,94 €	-	53 868,94 €
<b>RECETTES</b>	42 724,10 €	-	53 868,94 €
<b>RESULTAT 2014</b>	127 275,90		
<b>RESULTAT</b>	<b>116 131,06 €</b>	<b>-</b>	<b>0 €</b>

Lotissement Communal La Motte : Le Conseil autorise le Maire à signer un nouveau prêt relais avec la Caisse d'Epargne pour couvrir l'achat des terrains.

Le Maire a lancé la procédure d'appel à candidatures pour la désignation d'un maître d'œuvre : consultation restreinte en deux phases, sélection de 4 candidats sur références, ouverture des plis le 7 mars.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les tarifs du Port de Lyvet au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ils sont consultables en mairie et au Port.

Le Conseil autorise le Maire à signer la Convention de Partenariat avec Saint Helen concernant l'accueil de loisirs sans hébergement le mercredi après-midi, pour un forfait de 500 € pour l'année.

Le Conseil approuve l'installation de feux intelligents aux abords de l'école pour améliorer la sécurité : coût HT de 16 730,75 €, subvention du département 5 019 €. Un vote contre : M. PERRON.

Le Conseil approuve le projet de remplacement des pontons de la panne A pour un coût estimé HT de 50 000 €. Une subvention DETR de 15 000 € sera sollicitée.

Les membres du Conseil manifestent leur solidarité en direction des agriculteurs de Bretagne, première région agricole de France. Ils encouragent les groupements d'éleveurs à s'unir pour peser sur les relations avec les grandes surfaces, en privilégiant l'approvisionnement en produits locaux.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Samson est consultable en mairie.

Monsieur le Maire souhaite réaliser un inventaire des maisons qui n'ont pas de plaques de n° de rue. Il sera réalisé lors de la prochaine distribution du Vicomtois.

### Conseil du Vendredi 15 avril

Le Conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales :

	Bases	Taux	Produits
TH	1 050 000,00	14,75%	154 875 €
TFB	630 600,00	18,82%	118 679 €
TFNB	21 400,00	68,29%	14 614 €
<b>Produit attendu</b>			<b>288 168 €</b>

### Budgets 2016

**Budget Communal** Le Conseil approuve le budget primitif de la commune : D'un montant de 1 220 326,71 €, ce budget se décline à l'équilibre en 869 308,35 € pour le fonctionnement et en 351 018,36 € pour l'investissement (y compris écritures d'ordre).

Les dépenses d'investissement se déclinent de la manière suivante :

- Remboursement de la dette (le capital)
- Les barrières cheminement école vers réfectoire et l'accessibilité des établissements accueillant du public
- Participation à la mise aux normes de l'abribus face à la mairie
- Diverses acquisitions (mobilier école publique, cuisine du Centre Culturel, standard téléphonique pour la mairie, Tondeuse, chariots pour la restauration scolaire...)
- Le remplacement de la chaudière de l'école
- La rénovation de l'ancien logement de fonction de l'école
- Les travaux d'économie d'énergie dans la salle des fêtes
- La cuisine de la salle des fêtes
- La digue du Moulin du Prat
- Le remplacement de l'aire de jeux à côté de la mairie
- La mise en place de feux « récompense » devant l'école
- Voirie : Le Bourgneuf

Ces dépenses d'investissement sont financées par l'autofinancement de la Commune et diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont consacrées au fonctionnement des services et sont illustrées dans le tableau ci-dessous :

Recettes réelles de fonctionnement		
Secteur	Total	%
Remboursement Assurance du personnel	8 000,00	0,92
Produit des services cimetière / régies Moulin, garderie, cantine, salle des fêtes)	95 000,00	10,93
Impôts et taxes	328 168,00	37,75
Dotations et participations de l'Etat / Région / Département	212 609,00	24,46
Subvention du Port de Lyvet	100 000,00	11,50
Divers	1 700,00	0,20
Résultat de fonctionnement 2015 reporté	110 831,35	12,75
Écritures d'ordre	13 000,00	1,50
<b>TOTAL</b>	<b>869 308,35</b>	<b>100</b>

Dépenses réelles de fonctionnement		
Secteur	Total	%
Charges à caractère général électricité / entretien voirie / entretien bâtiments / Ecole / périscolaire...	266 220,11	30,62
Charges de personnel	370 434,91	42,61
Charges de gestion courante (indemnités élus / subvention aux associations)	47 050,00	5,41
Intérêts de la dette	25 000,00	2,88
Autres charges exceptionnelles	8 400,00	0,97
Dépenses imprévues	60 000,00	6,90
Virement à la section d'investissement	71 519,95	8,23
Amortissements	20 683,38	2,38
<b>TOTAL</b>	<b>869 308,35</b>	<b>100</b>

**Budget du Port de Lyvet** le Conseil approuve le budget primitif du Port : les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 204 472,20 €, les dépenses et recettes d'investissements s'équilibrent à 68 155,35 €.

**Budget du Lotissement** le Conseil approuve le budget primitif du Lotissement : les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 237 839,94 €, les dépenses et recettes d'investissements s'équilibrent à 407 839,94 €. Un vote contre : M. PERRON.

Le Maire rappelle la nature et les modalités du **Contrat Départemental de Territoire 2016-2020**. Il concerne la quasi-totalité des financements du « bloc local » pour constituer l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCL, Intercommunalités et les communes les constituant. En contrepartie de l'engagement financier départemental il est demandé

aux territoires éligibles de s'impliquer dans des contreparties : participation à l'effort de solidarité sociale, abondement au Fonds de Solidarité sur la base de 0,50 €/habitant, implication dans l'approvisionnement local sur la restauration collective (Agrilocal 22). Le Conseil décide d'approuver les opérations inscrites au Contrat, de valider le projet de Contrat Départemental, et d'autoriser le Maire à signer le contrat avec le Conseil départemental.

Le Conseil décide de signer la Convention de Transfert de Responsabilité sur les ouvrages d'Éclairage Public entre le SDE 22 et la commune de La Vicomté. Celle-ci choisit de conserver la maintenance des installations.

**Lotissement** Pour financer l'achat des derniers terrains, le Conseil décide de reconduire auprès de la Caisse d'Épargne un prêt relais à taux fixe : 170 000 €, durée 3 ans, taux de 2,32 %, périodicité trimestrielle.

### Conseil du Mardi 26 avril

**Lotissement** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre concernant le Lotissement La Motte, avec la société Atelier du Marais domiciliée à Fougères (35), pour un montant provisoire HT de 50 850,00 € soit de 61 020,00 € TTC.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 3 JUIN A 20H00.**

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### SIGNALISATION POUR HANDICAPES

Il est prévu en 2016 d'apposer des pictogrammes, des panneaux de signalisation, des nez de marche, et des places de parking adaptées. Devis en cours. Certains panneaux seront réalisés en régie.

### SALLE CARREEE

Plusieurs projets sont étudiés : isolation, réfection du plafond suspendu, luminaires et éclairage au-dessus du bar.

### SALLE DES FÊTES

Le remplacement des 3 fenêtres avec double vitrage est programmé. Des travaux d'isolation du plafond, ainsi que d'insonorisation de cette salle sont à l'étude.

### LOGEMENT ECOLE

Après visite des élus, un plan fonctionnel de réhabilitation est en cours d'élaboration : isolation, disposition des chambres, aménagement salle d'eau.

### CUISINE SALLE DES FETES

Il faut changer le plan de travail actuel et le remplacer par des tables en inox, et vérifier les embouts de gaz pour la sécurité.

### QUESTIONS DIVERSES A L'ETUDE

Installation de bancs dans la commune : cimetière, panoramas, promenades...

### BIBLIOTHEQUE

Les bénévoles ont de nombreux projets tels que :

- l'aménagement d'un « coin enfants » dans l'ancienne petite cuisine aux fins de recevoir des enfants de tout âge,
- cession de livres dite « désherbage » à prix avantageux,
- dons de livres pour enfants à venir,
- et lecture aux tous petits accompagnés des assistantes maternelles agréées à domicile tous les 1<sup>er</sup> jeudis du mois.

- **SAMEDI 11 JUIN : LECTURE POUR LES ENFANTS (de 3 à 8 ans) PAR LES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE DE 10H30 A 12H.**



« CONCOURS PHOTO » Septembre 2016

PENSEZ DES MAINTENANT aux

MAGNIFIQUES PHOTOS à PRESENTER

Un jury externe déterminera les lauréats. Les œuvres seront exposées en Bibliothèque

## AMENAGEMENTS à l'ETUDE

- Des « range-vélos » : bibliothèque, mairie, et école
- Aménagement espace attenant à bibliothèque

Rénovation Aire de Jeux Mairie : structures sécurisées, clôtures, et accès à bibliothèque.

## LOCATION de SALLES

Les associations de la commune œuvrant pour l'intérêt général, avec des objectifs intergénérationnels, culturels, et créateurs de lien social, pourront utiliser gratuitement la salle du Centre Culturel, dès lors qu'elle n'est pas utilisée par un tiers pour une prestation payante. La partie cuisine du Centre a été réaménagée.

## PROCHAINS EVENEMENTS A LA VICOMTE

23 juin	Pique-nique Club Tiphaine
10 juin	Spectacle de fin d'année scolaire (Salle des Fêtes)
25 juin	Repas de quartier La Vieille Vicomté et Le Chatelier
3 juillet	Kermesse de l'école
6 août	Un soir au Moulin du Prat
7 août	Un dimanche au Canal (ABVAL)
22 août	Vide Grenier du Comité des Fêtes

## VENTE DE BOIS :

- Corde de chêne : 200 €
- Corde de peupliers : 100 €
- Corde de mélanges : 150 €

Si vous êtes intéressés, merci de contacter la mairie (02 96 83 21 41).



## APPEL AUX VICOMTOIS

Inventaire des plaques de n° de rue sur la Commune. Merci aux Vicomtois qui n'ont pas de plaque de n° de rue de le signaler en mairie.

## DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

L'opération « argent de poche » est un dispositif qui permet à un jeune domicilié à La Vicomté-sur-Rance, âgé de 16 à 18 ans, d'obtenir une indemnité en échange de travaux dans la commune. La Commune confiera aux jeunes des missions d'entretien des espaces verts manuellement et d'aide au classement au sein des services administratifs.

La première opération se déroulera cet été.

Le nombre de place sera forcément limité. Nous demandons aux jeunes intéressés de se faire connaître en mairie. Les 1<sup>ers</sup> inscrits seront privilégiés. Réunion d'information à l'intention des jeunes et des parents pour présenter en détail le dispositif le vendredi 10 juin à 20h00 au Centre Culturel.

## FRELONS ASIATIQUES

Face à la prolifération exponentielle des frelons asiatiques, Dinan Communauté a souhaité reconduire pour 2016 la prise en charge financière de la destruction des nids chez les particuliers, ainsi que sur le domaine public. La demande d'intervention doit être renseignée par le demandeur en mairie.

## ENGAGEMENT SERVICE CIVIQUE

Depuis le 4 février 2016, la Commune emploie le jeune volontaire Antoine GAULTIER, et ce jusqu'au 31 août prochain.

## CIMETIERE

Nous avons mis au point 2 engins qui nous permettent de traiter efficacement les allées du cimetière.

Une machine permet de couper l'herbe à une profondeur d'1 à 2 cm, l'autre nous permet de ratisser les



herbes et d'égaliser le sable. Ceux-ci fonctionnent de façon optimale en ligne droite. C'est pourquoi, nous demandons aux propriétaires de monuments funéraires de bien vouloir ne plus disposer de jardinières devant des tombes au moins durant la période d'entretien périodique du cimetière. Merci de votre compréhension.

La clôture au fond du cimetière (grillage et thuya) s'est couchée vers la rue de Lorient. Dès que possible, elle sera enlevée et le grillage sera remplacé avec une clôture opaque. L'hiver prochain, nous enlèverons 2 ou 3 ifs, qui prennent de plus en plus de place, pour les remplacer par de jeunes pousses.

La recherche des tombes abandonnées est en cours.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Chauffage de votre Logement et Equipements Performants

Votre Conseillère Nathalie MOREL

Point INFO-ENERGIES Pays de DINAN

0805 203 205

### MISE à JOUR CARTE VITALE

Actualisez vos droits à l'Assurance Maladie et aux Prestations Complémentaires dans les pharmacies ou les accueils de la CPAM. C'est très simple et cela ne vous prendra qu'une minute. Faites-le chaque année et dès que votre situation familiale change.

### ENFANTS en SITUATION de HANDICAP

« La Maison Escargot » 1<sup>er</sup> Centre d'Education Conductive en Bretagne accueille les enfants de 3 à 18 ans : 02 96 30 47 49 /06 99 91 25 04

Près de Lamballe [lamaisonescargot@orange.fr](mailto:lamaisonescargot@orange.fr)

### RECRUTEMENT MARINE NATIONALE

En 2016 il y a 3 500 recrutements prévus de 16 à 29 ans, aux niveaux depuis le brevet jusqu'à Bac+5

Prendre Contact Major Loïc EUDES

[Loic.eudes@intradef.gouv.fr](mailto:Loic.eudes@intradef.gouv.fr) 02 96 01 58 04

### ESSAIS D'ABEILLES

M. DURAND de Miniac Morvan, agriculteur, se propose de récupérer les essaims d'abeille gratuitement chez vous. Contact : 06 42 38 95 68

### PREVENTION DES VOLS COMMIS SUR LES PERSONNES AGEES

Le groupement de gendarmerie départementale des Côtes d'Armor, vous informe d'une évolution préoccupante du phénomène de vols par ruse commis au préjudice des personnes âgées sur le Département. Les vols par ruse sont effectués tantôt par un ou plusieurs individus, agissant en couple ou pas. Prétextant la vérification soit de la qualité de l'eau, soit de l'installation électrique et, se revendiquant des entreprises nationales distributrices, ils s'introduisent au domicile des victimes pour dérober des bijoux ou/et du numéraire. Outre ces actions, d'autres personnes ont été démarchées pour du nettoyage de façade ou de la vente de tableaux. Pour l'heure, les faits se concentrent sur les régions de DINAN, LANNION et SAINT-BRIEUC.

Si vous êtes victimes d'un vol par ruse et afin d'optimiser les possibilités d'élucidation de ces faits, notez les éléments importants : type de voiture utilisée, couleur, immatriculation, description vestimentaire et physique du ou des individus. Ne touchez pas les objets touchés, manipulés ou déplacés par les voleurs, ils pourront faire l'objet d'une expertise par la police technique et scientifique. Prévenez très rapidement la gendarmerie (brigade de DINAN au 02 96 87 74 00 ou le 17).

## INTERCOMMUNALITE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, Dinan Communauté fusionne avec la Communauté de Communes du Pays de Caulnes, Rance Frémur, La Communauté de Communes Plélan Plancoët et les Communes de Broons, Mégrit et Yvignac la Tour. Dinan Communauté va devenir une communauté d'Agglomération avec un total de 65 communes représentant environ 97 000 habitants.

Les compétences obligatoires de l'Agglo :

- L'aménagement de l'espace (PLUI)
- Le développement économique (Zones industrielles et commerciales, aides aux entreprises...)
- Le développement touristique (promotion / animation et signalisation touristiques, gestion des chemins de randonnée...)
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- Les ordures ménagères
- La gestion de l'eau
- L'assainissement
- Les transports

Dinan Agglomération devra exercer au minimum 3 compétences optionnelles parmi les 5 suivantes :

- La voirie
- La lutte contre la pollution
- La culture et le sport
- L'action sociale
- La gestion des maisons de services au public

Enfin elle pourra exercer des compétences facultatives au choix des élus et des besoins du Territoire. Une journée fondatrice a été organisée le 23 avril dernier.

Notre Territoire sera structuré autour de ses pôles : l'unité urbaine de Dinan, Plancoët, Pleslin/Plouer, Maignon/Saint-Cast et Broons/Caulnes. Ces pôles concentrent une part importante de la population et des emplois du Territoire. Le Territoire est constitué de manière assez homogène par des équipements communautaires : crèches, multi-accueils, accueil de loisirs, déchèteries, équipements culturels et sportifs.



La mise en place de la Communauté d'Agglomération sera un vaste chantier à mener.

Spectacle « Crash de là, ses royales marionnettes » du 26 et 27 mai 2016 sous chapiteau à La Vicomté, et organisé par le service culturel de Dinan Communauté.

## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT / JUILLET 2016

L'ALSH commun entre Saint-Hélen et La Vicomté sera ouvert aux enfants qui ont entre 4 et 12 ans (années 2004 à 2012) du mercredi 6 juillet au vendredi 29 juillet 2016 à la Maison des Lutins (locaux de la garderie périscolaire de Saint-Hélen).

Les dossiers d'inscriptions sont à retirer à la mairie des 2 communes et à retourner pour le samedi 25 juin dernier délai.

Horaires des activités :

07h30 – 09h00	Garderie (gratuite)
09h00 – 12h00	Activités
12h00 – 13h30	Repas
13h30 – 17h00	Activités
17h15 – 18h30	Garderie (payante)

Tarifs : (-40% pour le 3<sup>ème</sup> enfant et suivant)

	QF	Semaine 27 du 6 au 8	Journée sans sortie	Journée avec sortie
Tranche 1	0 à 512	18.90 €	8.30 €	33.30 €
Tranche 2	513 à 700	29.40 €	11.80 €	36.80 €
Tranche 3	701 à 900	33.90 €	13.30 €	38.30 €
Tranche 4	901 à 1 200	38.40 €	14.80 €	39.80 €
Tranche 5	1201 à 1500	41.40 €	15.80 €	40.80 €
Tranche 6	+ 1 500	44.40 €	16.80 €	41.80 €

	QF	Semaine 28 du 11 au 15	Journée sans sortie	Journée avec sortie
Tranche 1	0 à 512	25.20 €	8.30 €	33.30 €
Tranche 2	513 à 700	39.20 €	11.80 €	36.80 €
Tranche 3	701 à 900	45.20 €	13.30 €	38.30 €
Tranche 4	901 à 1 200	51.20 €	14.80 €	39.80 €
Tranche 5	1201 à 1500	55.20 €	15.80 €	40.80 €
Tranche 6	+ 1 500	59.20 €	16.80 €	41.80 €

	QF	Semaines 29 et 30 du 18 au 19	Journée sans sortie	Journée avec sortie
Tranche 1	0 à 512	31.50 €	8.30 €	33.30 €
Tranche 2	513 à 700	49.00 €	11.80 €	36.80 €
Tranche 3	701 à 900	56.50 €	13.30 €	38.30 €
Tranche 4	901 à 1 200	64.00 €	14.80 €	39.80 €
Tranche 5	1201 à 1500	69.00 €	15.80 €	40.80 €
Tranche 6	+ 1 500	74.00 €	16.80 €	41.80 €

Garderie du soir : 1 €

Le Programme est affiché à l'entrée de l'école et consultable en mairie.

## DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Nature	Où s'adresser	Pièces à fournir
<b>Reconnaissance (hors mariage) avant naissance</b>	Mairie du domicile	Carte d'identité
<b>Reconnaissance (hors mariage) après naissance</b>	Mairie du domicile	Carte d'identité du déclarant et un extrait d'acte de naissance de l'enfant
<b>Extrait d'acte de naissance</b>	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille ou carte d'identité
<b>Inscriptions à l'école</b>	Mairie du domicile	Livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile et éventuellement certificat de radiation de l'école précédente
<b>Recensement militaire (les jeunes doivent se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans)</b>	Mairie du domicile	Livret de famille et pièce d'identité
<b>Carte nationale d'identité (Le mineur doit être accompagné d'un de ses parents)</b>	mairie du domicile	* Extrait d'acte de naissance pour une 1 <sup>ère</sup> demande ou si perte ou vol * Livret de famille * Justificatif de domicile * 2 photos conformes aux normes carte d'identité * Joindre 1 timbre fiscal de 25 € si perte ou vol * Joindre copie du jugement de divorce pour un mineur
<b>Passeport</b>	Mairie de Dinan sur rendez-vous 02 96 39 22 43	Retirer un dossier dans votre mairie et la liste des pièces à fournir  Timbres fiscaux de: 86 € pour un adulte, 42 € pour un jeune de 15 à 18 ans, 17 € pour les moins de 15 ans (tarifs photos fournis)

La validité des cartes d'identité est passée de 10 à 15 ans. Toutes les cartes périmées à partir du 1er janvier 2014 sont renouvelées automatiquement pour 5 ans pour les personnes qui étaient majeures au moment de l'établissement de la CNI.

Le délai de délivrance a été allongé à 6 semaines pour la CNI.

Nous sommes en train de monter un dossier auprès du Conseil Départemental pour créer un point d'arrêt supplémentaire à proximité du restaurant St Patrick, en bas de Lyvet, sur la ligne de transport scolaire à destination du collège du Val de Rance à Plouer.  
Merci de faire savoir en mairie si vous souhaitez que ce point d'arrêt soit ré-ouvert pour la rentrée 2016/2017.

## LES ASSOCIATIONS

**L'ASCV** (Association Sportive et Culturelle) étudie la possibilité de proposer un cours de gym le matin. Merci aux personnes intéressées de se faire connaître au 02 96 83 27 55.



*Vide Grenier du dimanche 1<sup>er</sup> mai organisé par l'Amicale Laïque.*



**L'ABVAL** (Association Bien Vivre à Lyvet)  
Un dimanche au Canal, Port de Lyvet, dimanche 7 août 2016. Troc bouquins, jeux, animations nautiques.  
Sur place : grand abri et barbecues à disposition.

### L'Association « Un Soir au Moulin du Prat »



Une animation a été programmée le dimanche 8 mai dernier avec mouture dans le moulin, tamisage, galettes et bolées, pains... Cette animation a réuni presque 250 visiteurs. Une autre est prévue le 5 juin.

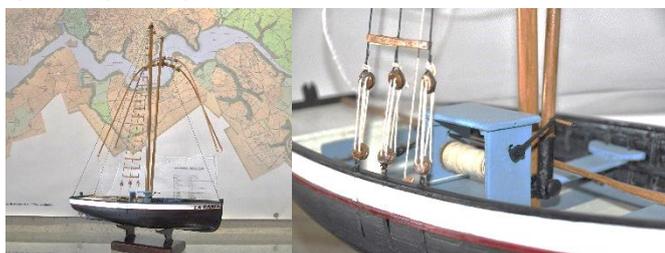
L'association rappelle que la fête annuelle au Moulin aura lieu le samedi 6 Août à partir de 19h00 avec au programme : repas traditionnel, battage de blé, Fest-Noz, sons et lumières et feu d'artifice.

Comme tous les ans, le moulin sera ouvert tous les jours en juillet et août. Une exposition de maquettes de bateau sera installée au 1<sup>er</sup> étage de la maison d'habitation. Les maquettes ont été réalisées par M. COLSON, lotissement des Clos Chatelier. Elles sont d'une précision remarquable. M. COLSON est un spécialiste en la matière puisque le musée de la marine de Brest utilise ses compétences.

Il présentera au Moulin les maquettes suivantes :

- La Santa Maria de Christoph Colomb (1492),
- Le Chebec (bateau mauresque),
- Le Saint Jean-Baptiste (un des 1<sup>ers</sup> bateaux construits à Rochefort),
- Un diorama sur un chantier naval,
- Le HMS Bounty,
- L'Hermione,
- Le Victory (bateau amiral de Nelson),
- Le Hussard (Goélette du temps de Napoléon 1<sup>er</sup>),
- Le Cutty Sark,
- Le Pourquoi pas de Charcot,
- L'Etoile (équivalent de la belle poule).

A cette liste s'ajoutera la maquette du bateau carrelet emblématique de Lyvet fabriquée elle par M. BEZIEL.



M. COLSON se propose également de faire une conférence sur la marine à voile soit au moulin, soit au Centre Culturel. Le prochain Vicomtois en dira un peu plus.

### RCF (Rance Coëtquen Football)

Le bureau du RCF est le suivant :

- Président : Julien AUBREE
- Vice-Président : Iwenn LHERMET
- Trésorier : Frédéric CHOUIN
- Secrétaire : Tifenn LHERMET
- Vice-secrétaire : Leslie GATRA

L'école de foot est désormais animée par Kevin GRONDIN, Romain DENOËL et Alexandre ROUXEL.

Aux vacances dernières, un stage de 2 jours a été organisé par l'école de foot et a réuni chaque jour une trentaine d'enfants.



L'école fonctionne le mercredi après-midi. Se renseigner en mairie.



Le club a organisé le samedi 28 mai dernier une soirée réunionnaise (repas typique et danses). 230 repas ont été préparés à cette occasion et les danseuses en costume traditionnel ont rencontré un très grand succès.



### COMITE DES FÊTES

Le Comité des fêtes n'organisera pas cette année la manifestation « Port en Fête ». Le bureau cherche des bénévoles pour commencer à préparer le « Port en Fête » de 2017 à partir de septembre prochain. Si vous êtes intéressés, merci de contacter M. AVELINE au 02 96 83 33 23.

# ECOLE TIPHAINE RAGUENEL

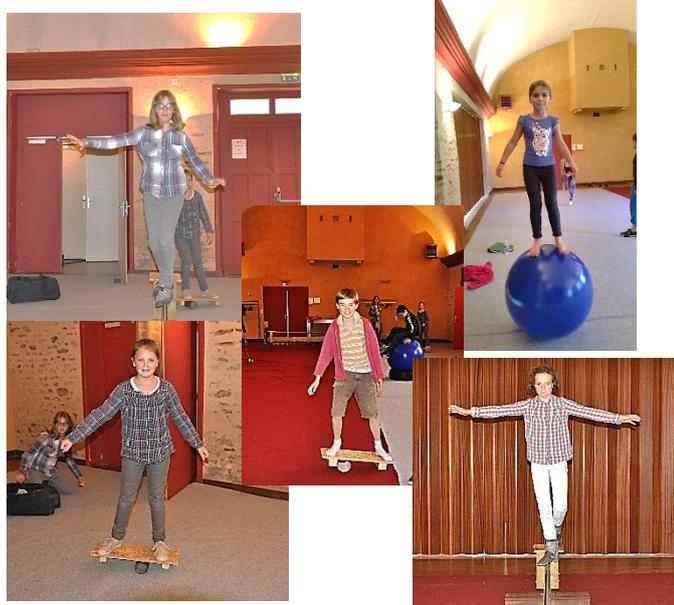
La kermesse de l'école est programmée le dimanche 3 juillet en après-midi. Nombreux stands, buvettes, manèges à pédales, etc...

Au cours de l'après-midi, les œuvres réalisées dans le cadre des TAP seront exposées et les ateliers cirques, marionnettes/chants, Yoga et Informatique interviendront sous barnum.

Une plaque sera apposée auprès de l'arbre de la laïcité planté le 9 décembre 2015 en hommage à la loi de 1905.

Les nouveaux parents qui ont inscrit récemment leurs enfants à l'école pourront visiter les classes en présence des professeurs.

## ATELIER CIRQUE :



## ATELIER JARDINAGE :



## ATELIER YOGA :



Le spectacle de fin d'année de l'école aura lieu le vendredi 10 juin. Il mettra en scène l'ensemble des enfants de l'école, des TPS aux CM2, sur le thème du loup, et plus particulièrement le conte le Petit Chaperon rouge qui a été revisité par les enfants. Cette représentation a été préparée avec l'aide de Bruyère JOUFFE, dumiste au Kiosque de Dinan.

## ATELIER CHANT/MARIONNETTES :



## ATELIERS MATERNELLES :



## INFO ENERGIE EN BRETAGNE

*Vous voulez engager des travaux de rénovation énergétique de votre logement ? Quelle que soit votre situation, il y a forcément une aide financière qui correspond à vos besoins d'éco-rénovation !*

Le **Crédit d'impôt transition énergétique (CITE)** est prorogé jusqu'au 31 décembre 2016. Accessible, sans condition de ressources, aux propriétaires occupants, locataires et occupants à titre gratuit, il permet de déduire de vos impôts 30% des dépenses engagées (matériaux et/ou pose, équipements) qui portent sur les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique. Ces dépenses sont plafonnées à 8 000 € (16 000 € pour un couple, plus 400 € par personne à charge) sur une période de 5 ans.

La **TVA à taux réduit (5,5%)** s'applique sur les mêmes matériaux et équipements que le CITE ainsi que pour les travaux induits.

L'**Eco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)**, délivré par les banques, est prolongé jusqu'au 31 décembre 2018. Accessible à tous propriétaires d'un logement construit avant 1990, il peut être obtenu pour la réalisation de bouquets de travaux associant 2 ou 3 actions d'amélioration énergétique. Le montant de l'éco-PTZ est égal au montant des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond de 30 000 € remboursable sur 15 ans. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016, il est possible, quels que soient ses revenus, de cumuler le CITE et l'éco-PTZ.

Les propriétaires et les locataires peuvent bénéficier d'une aide des fournisseurs et distributeurs d'énergie s'ils font réaliser des travaux d'efficacité énergétique. Ces aides interviennent dans le cadre du dispositif des **Certificats d'Economies d'Energie (CEE)**. Le logement concerné peut être une résidence principale ou secondaire.

L'**agence nationale de l'habitat (ANAH)** accorde des subventions sous conditions de ressources. Vous pouvez bénéficier d'une aide et d'un accompagnement pour rénover votre logement de plus de 15 ans. Les travaux doivent garantir une amélioration de la performance énergétique du logement d'au moins 25%.

Attention, pour bénéficier de ces aides, vous devez obligatoirement faire appel à des artisans RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Annuaire des professionnels RGE sur [www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr)

L'espace Info Energie du Pays de Dinan vous apporte des conseils neutres et gratuits. Permanences téléphoniques de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi au 02 96 87 42 44 et possibilité de rencontrer un conseiller info énergie au 5, rue Gambetta 22100 Dinan. Pour toutes questions : [infoenergie@pays-de-dinan.org](mailto:infoenergie@pays-de-dinan.org)

